

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 JUIN 2026

N° d'ordre : DEL 2026-047

Objet de la délibération :
**Attribution d'une subvention
complémentaire au CCAS d'Ablis**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 24

Pouvoirs : 1

Votants : 25

Date de la convocation :
16/06/2026

Date de publication en ligne :
30/06/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois juin à 20h00, les membres du Conseil municipal de la ville d'ABLIS se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SIRET, Maire.

Présents : SIRET Jean-François, LAME Gaëlle, GUEFFIER Thierry, CHALARD Clarisse, ALLEAUME Laurent, SOUM Sandrine, HONDARRAGUE Béatrice, GAILLARD Pascal, BENTOURE Jean-Marc, BUIRETTE Philippe, ANCEL Pascale, JACQUET Francine, DESAGE Sylvie, BROSSET-HECKEL Virginie, ABGUILLERM Sindy, JULIEN Arnaud, BIAT Yannick, ADDA Kamel-Rodrigue, PIOLI Tristan, DELARUE Jean-François, COUSTY Corinne, NAVEAU Gilles, LAMIK Redouan, JUDENNE Stéphanie.

Absents excusés : Amaury BOUTIN qui donne pouvoir à Gaëlle LAME, Christophe DUPONT, Adeline LE.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Kamel-Rodrigue ADDA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il convient de délibérer spécifiquement sur l'attribution d'une subvention complémentaire au CCAS d'Ablis,

Vu l'avis de la commission finances et ressources humaines du 04/06/2026,

ENTENDU l'exposé de M. Thierry Gueffier, rapporteur,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'**UNANIMITE** de ses membres présents ou représentés,

APPROUVE le versement d'une subvention complémentaire de 15 000,00 € au CCAS d'Ablis.

PRECISE que la somme est prévue au budget 2026, chapitre 65.

Le Maire

Jean-François SIRET



Le secrétaire de séance

Kamel-Rodrigue ADDA

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles, 56 avenue de Saint Cloud, 78 011 Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État, ou par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.